

différentes, il faut réduire le diviseur à sa plus petite espèce, multiplier ensuite le dividende par le nombre qu'il faut de la plus petite unité du diviseur pour former la plus grande, et diviser ensuite comme dans le premier cas.

§ XVI.

RÈGLE DE TROIS.

D. Qu'est-ce que la règle de trois ?

R. La règle de trois est une opération à laquelle donne lieu l'énoncé d'un problème qui renferme quatre termes, dont trois étant connus servent à découvrir le quatrième.

D. Comment nomme-t-on les quatre termes de la règle de trois.

R. Le 1^{er} et le 3^{me} termes d'une règle de trois se nomment *antécédants* ; le 2^{me} et le 4^{me} *conséquents* ; le 2^{me} et le 3^{me} se nomment aussi *moyens*, le 1^{er} et le 4^{me} *extrêmes*.

D. Comment faut-il disposer ces quatre termes avant que d'opérer.

R. Il faut écrire les deux derniers nombres dans le même ordre que les deux premiers, c'est-à-dire, que le premier et le 3^{me} doivent être de même nature ainsi que le 2^{me}. et le 4^{me}. On remplace le nombre inconnu par un x .

D. Comment opère-t-on ensuite ?

R. Si l' x est aux extrêmes, on fait le produit des deux moyens et on divise par l'extrême connu, s'il est aux moyens, on fait le produit des extrêmes et on divise par le moyen connu, le quotient donne la réponse.

D. Qu'est ce que la règle de trois composée ?